



**« Cabines n°36 » Office Culturel,
Animations d'été dans une cabine de plage
Promenade du soleil couchant, du 1^{er} juillet au 31 août 2023 inclus.**

La Maire de la ville de SAINT PAIR sur MER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L. 2212-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de Commerce,

VU la demande de Madame Laurence AUGUSTE **qui organise des animations dans la « Cabine n°36 », à proximité ou sur la plage, du 1^{er} juillet au 31 août 2023**, sollicitant l'autorisation d'occuper une cabine sur la promenade du soleil couchant du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Laurence AUGUSTE, Directrice de l'Office Culturel, organise des animations dans la cabine n°36, promenade du soleil couchant, à proximité ou sur la plage, du 1^{er} juillet au 31 août 2023 inclus (voir programme ci-joint)

Article 2 : Plusieurs animations seront proposées tout au long de l'été, avec différentes associations tels que :

- Qi gong,
- Histoire de, Philippe Mancel EVS,
- St Pair Vivum
- M. Pascal Coulombier,
- Geneviève Verrier,
- Broderie....

Article 3 : Le planning des activités a été fait afin d'être compatible avec les horaires de marée. Il est possible que l'activité soit annulée, si alerte orage, météo...

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Laurence AUGUSTE, Directrice de l'Office Culturel,
- M. le Commissaire de Police de Granville,
- M. le Chef de Centre de Secours Principal de Granville,
- M. le Percepteur de la Commune de St Pair sur Mer,
- M. le Chef de la Police Municipale de Saint Pair sur Mer.

Fait à St Pair sur Mer,
Le vendredi 7 avril 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

